RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2C
Société par actions simplifiée au capital de 22 867,35 euros
Siège social : L'AUBEPIN, 71700 UCHIZY

342 789 369 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre novembre,
A onze heures,

La société HOLDING GMJV, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, ayant son siège 704 rue du 11 juillet 1944 – 01450 PONCIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 910 7500 603, représentée par son Gérant, Monsieur Vincent GRAS,

Associée unique de la société A2C,

En présence de Monsieur Raphael PY, Président non associé de la Société.

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de Monsieur Vincent GRAS aux fonctions de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Associée unique, prend acte de la démission de Monsieur Raphaël PY de son mandat de Président de la Société, et décide de nommer en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée et à compter de ce jour :

- ✓ **Société HOLDING GMJV,**
  Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros,
  Dont le siège social est à PONCIN (01450), 704 rue du 11 juillet 1944,
  Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 910 750 603.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Le Président est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La rémunération du Président sera fixée par une prochaine décision de l'Associée unique.

Le Président pourra en revanche prétendre au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la Société.

RP

VC

Monsieur Vincent GRAS, en sa qualité de Gérant de la société HOLDING GMJV, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'Associée unique, confirme à toutes fins utiles, avoir dispensé Monsieur Raphaël PY, du délai de préavis prévu à l'article 18 § 2- *Durée des fonctions* des statuts de la Société.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée et à compter de ce jour :

- ✓ Monsieur Vincent GRAS,
  Né le [redacted]
  Deme
  De na

Conformément aux dispositions de l'article 19 § 5 des statuts de la Société, Monsieur Vincent GRAS disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président, ainsi que celui de représenter la Société à l'égard des tiers.

La rémunération du Directeur Général sera fixée par une prochaine décision de l'Associée unique.

Le Directeur Général pourra en revanche prétendre au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la Société.

Monsieur Vincent GRAS, ainsi nommé, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Raphaël PY [1]

[redacted]

bon pour démission des fonctions de Président.

Pour la société HOLDING GMJV [2]
Monsieur Vincent GRAS

[redacted]

Monsieur Vincent GRAS [3]

bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général.

1 Signature précédée de la mention *« bon pour démission des fonctions de Président »*
2 Signature précédée de la mention *« bon pour acceptation des fonctions de Président »*
3 Signature précédée de la mention *« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »*

RP VC